

Yonnet de Metz, édité par Jean-Charles Herbin, 2011.

Faisant pendant au poème de Hervis de Metz, composé pour ouvrir la Geste des Loherains, celui d'Yonnet de Metz a dû être rédigé pour conclure ce cycle en le refermant sur lui-même et sur l'espace lorrain, et non en l'ouvrant à tous les vents comme l'ont fait la Vengeance Fromondin et Anseÿs de Gascogne, les conclusions concurrentes. La version primitive du poème d'Yonnet (XIII^e siècle) est perdue, mais deux remaniements en subsistent. Le plus précoce est aussi le plus infidèle. Il s'agit d'une réécriture en vers conservée dans le seul manuscrit Arsenal 3143 (XIV^e siècle). Non seulement la matière du premier Yonnet y a été infléchie pour en faire une introduction d'Anseÿs de Gascogne ; mais surtout, dans le dernier quart de ses développements, cette version s'émancipe tellement de son modèle primitif qu'elle devient totalement étrangère à ce dernier. La mise en prose rédigée par le Messin Philippe de Vigneulles est plus fidèle, quoique plus tardive: il n'a cessé de l'améliorer jusqu'à sa mort en 1528. À travers le travail de Philippe, on retrouve une courte chanson de geste (environ 2300 vers) d'assez belle facture. Longtemps indisponible, cette version fut parfois même considérée comme perdue : de ses deux témoins, le manuscrit dit « de la Ville » (v) a brûlé en 1944 et le manuscrit dit « de Hunolstein » (h), passé en mains privées, est devenu inaccessible dès 1901. Or le premier avait été microfilmé en 1938. Quant au second, qui appartient aujourd'hui à la James E. and Elizabeth J. Ferrell Collection de Kansas City, il a été temporairement déposé à la Parker Library du Corpus Christi College de Cambridge, où il est consultable. La prose de Philippe est éditée ici pour la première fois dans son intégralité, d'après les deux témoins qui en subsistent.

La cotisation attachée à ce volume est de 40 euros, frais d'envoi compris.

Les cotisations sont à adresser, sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Société des anciens textes français adressé au trésorier